

Diplôme Universitaire de Droit canonique (D.U.)

Vie consacrée

Les communautés religieuses sont aujourd'hui confrontées à des questions canoniques précises : mode de gouvernance, regroupement de maisons ou d'instituts, mutualisation des organismes de formations des membres ou encore de gestion du patrimoine. Le Droit canonique de la vie consacrée offre une véritable expertise en tous ces domaines afin d'aider au mieux le gouvernement des instituts.

N.B. : un certain nombre de cours ne sont donnés qu'un an sur deux. La formation étant proposée sur deux ans, l'étudiant peut suivre l'ensemble des matières du cursus.

- **9 matières Introduction au Droit canonique**
- Droit canonique de la vie consacrée
- Droit canonique et civil des biens
- Approfondissement : Droit canonique et civil des biens
- Introduction aux droits français et européen des religions
- Gouvernement, offices et ministères sacrés
- Droit canonique des personnes juridiques
- **Deux cours au choix parmi quatre :**
- Droit liturgique et sacramentaire
- Normes générales
- Droits fondamentaux des personnes physiques
- Droit canonique pénal
- **Et une Dissertation finale**

Comment s'inscrire ?

Documents demandés :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Autorisation écrite de son ordinaire pour les clercs, religieux et religieuses.

- Envoyer votre candidature à :

candidature.fdc@icp.fr

- Après examen du dossier par le responsable du diplôme, un rendez-vous vous sera proposé (par téléphone ou à la Faculté de Droit canonique).

Tarifs

« La contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée le 8 mars 2018.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus, par paiement ou exonération.

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquiescez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération
4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

NOMBRE DE PARTS FISCALES	TRANCHES					FORMATION CONTINUE
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	
MOINS DE 4 PARTS	Plus de 90 000€	Entre 60 001€ et 90 000€	Entre 45 001€ et 60 000€	Entre 25 001€ et 45 000€	Jusqu'à 25 000€	
4 PARTS ET PLUS	Plus de 130 000€	Entre 90 001€ et 130 000€	Entre 60 001€ et 90 000€ <i>Étudiants étrangers</i>	Entre 45 001€ et 60 000€ <i>Étudiants clercs ou envoyé par une institution ecclésiastique</i>	Jusqu'à 45 000€	
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	
DU VIE CONSACREE TEMPS PLEIN	2.690€	2.200€	1.640€	1.250€	900€	2.950€
DU VIE CONSACREE TEMPS AMENAGE	1.400 ^e	1.140€	850€	670€	470€	1.520€

Focus sur la dissertation finale

Objectifs

La dissertation finale est un travail écrit à préparer en distanciel à la fin du dernier semestre d'études. L'étudiant dispose de trois semaines pour rendre un travail qui peut porter sur l'ensemble des matières étudiées. L'objectif est de vérifier que l'étudiant maîtrise les concepts du Droit canonique pour une bonne utilisation dans les missions qui lui sont confiées.

Programme 2025-2026

Emploi du temps du semestre 1

« @ » = cours filmé (rediffusion)

	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	10h-12h Normes générales @ (en option) C. Thépot-Olagne (24h) 12x	8h-10h Introduction au Droit canonique @ O.Monniot (24h) 12x	8h-10h Gouvernement, offices et ministères @ E.Petit (24h) 12x
Après-midi	14h-16h Droits fondamentaux des personnes physiques@ (en option) B.-M. Portier (12h) 6x	10h-12h Approfondissement : biens@ C.Burgun (12h) 6x	
	16h-18h Droit canonique de la vie consacrée@ C.Burgun (24h) 12x		

Emploi du temps du semestre 2

	Mercredi	Jeudi
<i>Matin</i>	10h-12h Droit canonique des personnes juridiques C.Burgun (12h) 6x	10h-12h Introduction au droit français et européen des religions @ E. Tawil (12h) 5x
<i>Après-midi</i>		16h-18h Droit canonique pénal @ (en option) B. Gonçalves (24h) 12x

 cours en option

Description des enseignements 2025-2026

Par ordre alphabétique des noms des enseignants :

« @ » = cours filmé (rediffusion)

Approfondissement : Droit canonique et civil des biens@	Cédric BURGUN	<i>Semestre 1 (12h)</i> Jeudi : 10h-12h
<p>Après avoir étudié le droit canonique des biens et le Livre V dans son ensemble, le cours d'approfondissement traitera de divers cas particuliers et des résolutions de conflits entre droit canonique et droit étatique, que ce soit des problématiques diocésaines, d'institut de vie consacrée ou encore d'associations de fidèles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Pierre SCHOUPPE, <i>Droit canonique des biens</i>, W&L, 2010 - Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée, <i>Les gestion des biens ecclésiastiques des instituts de vie consacrée</i>, Ed. Vaticane, 2014 		<p>06/11/25 - 13/11/25 - 20/11/25 - 27/11/25 04/12/25 et 11/12/25</p>
Droit canonique de la vie consacrée @	Cédric BURGUN	<i>Semestre 1 (24h)</i> Mercredi : 16h-18h
<p>Le droit prend en compte la vocation à la vie consacrée et sa réalisation en institut ou individuellement. En quoi consiste l'état de « vie consacrée » dans l'Eglise ? Comment entrer, demeurer dans cet état de vie et éventuellement en sortir ? Quelles sont les structures et les modes de gouvernement des Instituts ? Comment des personnes non consacrées peuvent être associées à ces instituts ? Comment est organisée la collaboration entre les instituts eux-mêmes, avec les Eglises particulières et avec l'Eglise toute entière ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cédric Burgun, <i>La vie consacrée en droit canonique et en droit public français</i>, éd. Artège, 2017, 716 p. 		<p>17/09/25 - 24/09/25 - 08/10/25 - jeudi 09/10/25 (14h-16h) -15/10/25 - 22/10/25 05/11/25 - 12/11/25 - 19/11/25 - 26/11/25 03/12/25 et 10/12/25</p>
Droit canonique des personnes juridiques @	Cédric BURGUN	<i>Semestre 2 (12h)</i> Mercredi : 10h-12h
<p>Dans l'Eglise, outre les personnes physiques, il y a des personnes morales ou juridiques. Celles-ci appartiennent à sa structure hiérarchique (Siège Apostolique, diocèses, paroisses) ou à sa dimension associative (associations publiques ou privées). Le cours entend éclairer les origines historiques de cette situation, son régime juridique et ses enjeux ecclésiologiques.</p>		<p>07/01/26 - 21/01/26 - 04/02/26 - 18/02/26 04/03/26 et 18/03/26</p>
Droit canonique pénal @(en option)	Bruno GONÇALVES	<i>Semestre 2 (24h)</i> Jeudi : 16h-18h
<p>Pour garantir les valeurs fondamentales de la communauté ecclésiale, l'autorité de l'Eglise prévoit comme un <i>ultima ratio</i> des sanctions ecclésiastiques à l'égard de certains actes qui portent gravement atteinte à la communion et aux droits et devoirs des fidèles. Les événements récents de la vie de l'Eglise donnent au droit pénal une légitimité renouvelée et indiscutable.</p> <p>Après avoir précisé dans l'introduction la nature particulière du droit pénal canonique, nous verrons les règles générales concernant l'imputabilité des délits et les différents genres de sanctions.</p>		<p>08/01/26 - 15/01/26 - 22/01/26 - 05/02/26 12/02/26 - 19/02/26 -05/03/26 - 12/03/26 19/03/26 - 26/03/26 - 09/04/26 et 16/04/26</p>

Introduction au Droit canonique @	<i>Olivier MONNIOT</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Jeudi : 8h-10h
<p>Dans l'Église catholique deux Codes de droit canonique sont actuellement en vigueur : l'un s'adresse aux fidèles de l'Église latine et l'autre à ceux des Églises orientales catholiques. Dans ce cours, l'accent sera mis sur le Code de droit canonique de l'Église latine. Il s'agira de présenter ses fondements, ses sources, son lien avec le concile Vatican II, ainsi que les différentes écoles de droit canonique. Seront également mises en lumière les caractéristiques qui font l'originalité de ce droit ecclésial, en le distinguant à la fois du droit séculier et des systèmes normatifs d'autres confessions chrétiennes ou religions. Quelques questions de méthodologie du droit canonique seront également abordées afin de donner des outils pour entrer dans la matière.</p>		<p>11/09/25 - 18/09/25 - 25/09/25 - 02/10/25 09/10/25 - 16/10/25 - 23/10/25 - 06/11/25 13/11/25 - 20/11/25 - 27/11/25 et 04/12/25</p>
Gouvernement, offices et ministères sacrés @	<i>Emmanuel PETIT</i>	<i>Semestre 1 (24h)</i> Vendredi : 8h-10h
<p>Le gouvernement, les divers offices et ministères sacrés sont au service de l'édification de l'Église et de sa mission. Le droit canonique précise l'articulation entre sacramentalité et autorité et régle les différentes fonctions ecclésiales.</p>		<p>12/09/25 - 19/09/25 - 26/09/25 - 03/10/25 10/10/25 - 17/10/25 - 24/10/25 - 07/11/25 14/11/25 - 21/11/25 - 28/11/25 et 12/12/25</p>
Droits fondamentaux des personnes physiques @ (en option)	<i>Bénédicte-Marie PORTIER</i>	<i>Semestre 1 (12h)</i> Mercredi : 14h-16h
<p>Incorporés à l'Église par leur baptême, les fidèles du Christ y sont titulaires d'un ensemble de droits et de devoirs qui leur permettent de participer à la mission de l'Église. Le cours présentera le statut de « personne physique » dans l'Église, les conditions attachées aux devoirs et droits qui lui reviennent, et étudiera la notion de « droits fondamentaux » en Droit canonique.</p>		<p>17/09/25 - 24/09/25 - 01/10/25 - 08/10/25 15/10/25 et 22/10/25</p>
Introduction au droit français et européen des religions @	<i>Emmanuel TAWIL</i>	<i>Semestre 2 (12h)</i> Jeudi : 10h-12h
<p>Le cours aborde tous les aspects des droits français et européen des religions. Après une partie consacrée aux sources applicables (Droit européen des droits de l'homme, droit de l'Union européenne, OSCE, Droit constitutionnel, sources législatives et réglementaires), l'on envisage le régime général des cultes issu de la loi de 1905. Cela permet de traiter les principales questions (associations culturelles, associations diocésaines, statut des ministres du culte, aumôneries etc) . La troisième partie du cours porte sur les régimes locaux d'Alsace-Moselle et d'Outre-mer.</p>		<p>12/03/26 - 19/03/26 - 26/03/26 - 09/04/26 (10h-13h) et 16/04/26 (10h-13h)</p>

Normes générales @ (en option)	Cécile THÉPOT-OLAGNE	Semestre 1 (24h) Mercredi : 10h-12h
La découverte du livre I du CIC/1983, dans sa présentation de la loi, de la coutume, des actes administratifs généraux et particuliers doit permettre une découverte tant du pouvoir de gouvernement décliné sous l'angle législatif et exécutif que d'une lecture transversale des autres livres du Code. <ul style="list-style-type: none">- Patrick Valdrini, Jean-Paul Durand, Olivier Echappé et Jacques Vernay, <i>Droit canonique</i>, Paris, Dalloz, 2e éd., 1999.- Achille Mestre, <i>Introduction au droit canonique. Sources du droit, organisation de l'Église</i>, Paris, Éditions facultés jésuites de Paris, 2010.- Patrick Valdrini et Émile Kouveglo, <i>Leçons de droit canonique</i>, Paris, Salvator, 2017.		Jeudi 11/09/25 (14h-16h) - 17/09/25 01/10/25 - 08/10/25 - 15/10/25 - 22/10/25 05/11/25 - 12/11/25 - 19/11/25 - 26/11/25 03/12/25 et 10/12/25
Droit canonique et civil des biens @	N	Semestre 2 (24h) Cours assuré en 26/27
L'Église et ses différentes institutions, comme personnes juridiques, possèdent un patrimoine. Après en avoir précisé l'origine, l'originalité et la finalité de ces différents patrimoines, nous étudierons le statut canonique des biens et les règles de leur administration selon les différentes personnes juridiques. Nous étudierons également le statut financier de certains membres de l'Église comme les clercs ou les membres d'institut de vie consacrée ou de société de vie apostolique, et nous prendrons également en compte la législation civile relative aux biens.		
Droit liturgique et sacramentaire @ (en option)	N	Semestre 2 (24h) Cours assuré en 26/27
Genèse historique des institutions de la liturgie et de la célébration des sacrements ; dispositions en vigueur depuis la réforme liturgique du Concile Vatican II, à partir du Code de Droit canonique de 1983 et des livres liturgiques.		